

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 139-2020

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de St-Sylvestre, le 17 février 2020 :

RÈGLEMENT 139-2020

Travaux de resurfaçage prévus en 2020 sur le rang St-Frédéric

Décrétant une dépense de 401 029 \$ et un emprunt de 401 029 \$ pour les travaux de réfection du rang St-Frédéric sur 2 kilomètres, à partir du rang St-Paul.

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 423B rue Principale, St-Sylvestre, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu en septembre 2019, l'autorisation des personnes habiles à voter et du MAMH.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à St-Sylvestre, ce 17 février 2020.

Marie-Lyne Rousseau

Directrice générale et Secrétaire-trésorier